



BPJEPS

Spécialité : animateur

Mention : Loisirs Tous Publics

Un diplôme national de **niveau IV**, habilité par la **Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Académie de Normandie**.

Le **BPJEPS Spécialité « animateur » mention « Loisirs Tous Publics »** (Arrêté du 18 juillet 2016 portant la création du diplôme – RNCP 28557 – CPF 237749) est une formation permettant d'exercer en toute **sécurité** des fonctions **d'animation et de direction en séjours de vacances, accueils sans hébergements et accueils de scoutisme**.

ACCESSIBILITE ET FINANCEMENT

La formation est **accessible à tous** par la voie de l'apprentissage ou de tout autre dispositif de formation (sauf financement régional) y compris aux **personnes en situation de handicap**.

Elle est également accessible en **VAE**.

Prise en charge possible (étude au cas par cas) :

- Opérateur de Compétences (OPCO)
- Employeur
- Compte Personnel de Formation (CPF) associé à une prise en charge Pôle Emploi
- Autofinancement

PRE-REQUIS

- Avoir au moins **18 ans**
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation et prouver son **honorabilité**
- Être titulaire d'une **attestation de formation relative au secourisme**
- Justifier d'une **expérience d'animateur** professionnelle ou non professionnelle d'un groupe, d'une durée minimale de **200 heures** au moyen d'une **attestation** délivrée par les structures d'accueil
- Valider nos **tests de sélection**

SITES DE FORMATION

- **Mesnières en Bray :**
 - *Adresse postale* : Institution St Joseph – Le Château - 76270 Mesnières en Bray
 - *Courriel* : bpjepsmesnieres@gmail.com
 - *Téléphone* : 06 79 60 74 73
 - Possibilité d'hébergement et de restauration
- **Mont Saint Aignan :**
 - *Adresse postale* : CFA ASRUC Formation – 37 rue de la Croix Vaubois – 76130 Mont Saint Aignan
 - *Courriel* : formation@asrouenuc.com
 - *Téléphone* : 06 28 13 24 41 – 06 26 18 10 45



CALENDRIER ET DUREE

Entrées et sorties à date fixe

Durée de la formation : 20 mois

Dates de début et de fin de la formation :

- Mesnières en Bray : du 16/09/2021 au 31/03/2023
- Mont Saint Aignan : du 13/09/2021 au 31/03/2023

Nombre d'heures en centre de formation : 728 heures

Nombre d'heures en structure d'alternance : 1592,5 heures

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE RECRUTEMENT

Pour s'inscrire à la formation, il faut remplir un **dossier d'inscription** et l'envoyer par **courrier postal** au site de formation choisi **au plus tard un mois avant le début de la formation**. Au-delà, votre inscription ne sera pas prise en considération.

Une fois le dossier envoyé, vous devrez réussir nos tests de sélection, qui se dérouleront aux dates ci-dessous.

- **Mesnières en Bray** : le 28/06/2021 ou le 26/08/2021
- **Mont Saint Aignan** : le 30/06/2021 ou le 07/09/2021

Les épreuves de sélection seront composées comme suit :

| Epreuve d'animation | Epreuve écrite | Entretien de motivation |
|--|---|--|
| Evaluation des aptitudes pédagogiques au travers d'une mise en situation d'animation | <ul style="list-style-type: none">• Evaluation des connaissances de l'environnement de l'Animateur Loisirs Tous Publics• Evaluation de l'expression écrite• Durée : 1 heure | <ul style="list-style-type: none">• Durée : 20 minutes |

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le titulaire du BPJEPS LTP devra :

- Être capable d'encadrer **tout public** dans **tout lieu** et **toute structure**
- Être capable de mettre en œuvre **un projet d'animation**
- Être capable de **conduire une action d'animation** dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'ACM
- Être capable de mobiliser les **démarches d'éducation populaire** pour mettre en œuvre les activités d'animation dans le champ du « Loisirs tous publics »



CONTENUS DE FORMATION

La formation se décompose en **quatre unités capitalisables** (UC).

| UC1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure |
|---|
| UC2 – Mettre en œuvre un projet d’animation s’inscrivant dans le projet de la structure |
| Communication et outils de communication |
| Outils de bureautique |
| Méthodologie de projet (préparer, conduire, évaluer) |
| Fonctionnement des entreprises et des associations |
| Démarche citoyenne, laïcité, éthique |
| Caractéristiques des publics et des publics en situation de handicap |
| UC3 – Conduire une action d’animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d’ACM |
| Conception, mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique |
| Recrutement et animation d’une équipe |
| Gestion administrative et logistique d’un ACM |
| Réglementation des ACM |
| Les partenaires des ACM |
| Organisation d’un séjour |
| UC4 – Mobiliser les démarches d’éducation populaire pour mettre en œuvre les activités d’animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » |
| Repérer les besoins et les attentes des publics |
| Préparer et évaluer une séance d’animation dans les activités d’expression, culturelles, scientifiques, et de loisirs sportifs |
| Animer une séance, un cycle d’apprentissage |
| Maîtriser les techniques d’animation liées à son champ d’activité |
| Positionnement à l’entrée en formation |
| Préparation aux épreuves certificatives initiales et aux épreuves de rattrapage |
| Présentation aux épreuves certificatives initiales et aux épreuves de rattrapage |

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- **Méthodes pédagogiques :**
 - Pédagogie différenciée
 - Individualisation des parcours de formation
 - Evaluation par les pairs
 - Mises en situation professionnelle
 - Auto-évaluation à l’aide de supports vidéo
- **Outils pédagogiques :**
 - Livret d’apprentissage
 - Plateforme de Formation Ouverte à Distance
 - Centre de ressources numériques
 - Bibliothèque
 - Tableaux interactifs numériques



MODALITES D'EVALUATION

UC1 et UC2

Transmission d'un **document écrit personnel** explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un **projet d'animation dans la structure d'alternance**.

Ce document constitue le support d'un **entretien** d'une durée de 40 minutes au maximum, dont une présentation orale par le candidat d'une durée de 20 minutes maximum permettant vérification de l'acquisition des compétences.

UC3

Le candidat doit exercer **des fonctions de direction pendant au moins 18 jours**, consécutifs ou non consécutifs, d'un **ACM déclaré**.

- Transmission d'un **document écrit** distinct du document présenté pour la certification des UC1 et UC2, présentant sa capacité à animer et à diriger un ACM.
- **Entretien** sur les outils confectionnés par le candidat et son analyse pratique, de 30 minutes maximum (10 minutes maximum de présentation orale).

UC4

- Production d'un **document présentant un projet d'animation** mis en œuvre dans la structure d'alternance et le cycle d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées.
- **Mise en situation professionnelle** : conduite d'une séance d'animation en lien avec le projet d'animation susmentionné, auprès de 6 personnes au minimum, dans la structure d'alternance, d'une durée de 45 minutes minimum et 60 minutes maximum.
- **Entretien** : 15 minutes maximum de présentation orale, 15 minutes d'échange, avec pour support le document écrit et la séance d'animation réalisée.

ADAPTATION DU PARCOURS ET EQUIVALENCES

Notre **réfèrent handicap**, Alexandre FILIPPI, accompagne les apprenants en situation de handicap dans la construction de leur projet tout au long du parcours de formation.

Notre **réfèrent mobilité**, Loïc BRIERE, accompagne les apprenants dans leur volonté de poursuivre leur parcours de formation engagé dans un autre organisme de formation, national ou international.

Il est possible de bénéficier **d'allègement d'heures**, de **prérequis d'entrée** en formation ou encore **d'équivalences d'UC** en fonction des expériences antérieures et selon les dispenses et équivalences précisées dans l'arrêté de spécialisation du diplôme (nous contacter pour plus de renseignements).

POUSUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Les évolutions possibles sont liées à l'organisation de la structure, au niveau de responsabilité et aux compétences acquises. Ainsi, l'animateur(trice) peut évoluer vers :

- un domaine d'activité technique ;
- l'encadrement pédagogique ;
- la formation ;
- une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement des publics ;
- la coordination d'un projet ou d'une structure (association-service d'une collectivité territoriale).